



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2018-118

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-09-24-003 - 20180924 AR portant Abrogation de la régie de recettes institués par DREA et abrogation nomination régisseur (2 pages)

Page 3

R28-2018-09-24-002 - 20180924 AR portant Modification du périmètre de la régie de recettes DREAL (4 pages)

Page 6

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-09-24-003

20180924 AR portant Abrogation de la régie de recettes
institués par DREA et abrogation nomination régisseur

*20180924 AR portant Abrogation de la régie de recettes institués par DREA et abrogation
nomination régisseur*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel MOUSSAOUI
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Arrêté portant abrogation de la régie de recettes instituée auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie et portant abrogation de la nomination du régisseur et de son suppléant

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 97-33 du 13 janvier 1997 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 habilitant les préfets de région à instituer et à modifier des régies de recettes (amendes et consignations) auprès des DREAL, de la DRIEA et des DEAL ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2012 portant institution d'une régie de recettes (amendes et consignations) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté du 22 septembre 2015 nommant M. Hubert MASTROTOTARO secrétaire administratif de classe exceptionnelle, régisseur des recettes à la DREAL de Haute-Normandie et nommant M. Sylvain VANDERPLANCKE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, comme suppléant de cette même régie ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

Vu le courrier de la DREAL Normandie du 5 septembre 2018, sollicitant la suppression de la régie ;

Vu l'avis conforme de la directrice régionale des finances publiques en date du 6 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} – L'arrêté du 19 octobre 2012 portant institution d'une régie de recettes auprès de la DREAL Haute-Normandie est abrogé à la date du procès-verbal de clôture de la régie.

Article 2 - L'arrêté du 22 septembre 2015 portant nomination de monsieur Hubert MASTROTOTARO en qualité de régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la DREAL Haute-Normandie et de monsieur Sylvain VANDERPLANCKE en tant que suppléant, est abrogé à la date du procès-verbal de clôture de la régie.

Article 3 – La préfète de la région Normandie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et la directrice régionale des finances publiques de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le

24 SEP. 2018

La Préfète
Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Nicolas HESSE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-09-24-002

20180924 AR portant Modification du périmètre de la
régie de recettes DREAL

20180924 AR portant Modification du périmètre de la régie de recettes DREAL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel MOUSSAOUI
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Arrêté portant modification du périmètre de la régie de recettes (amendes et consignations) auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 97-33 du 13 janvier 1997 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
- Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 habilitant les préfets de région à instituer et à modifier des régies de recettes (amendes et consignations) auprès des DREAL, de la DRIEA et des DEAL ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

- Vu l'arrêté du 9 juillet 2012 portant institution d'une régie de recettes (amendes et consignations) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie ;
- Vu l'arrêté du 9 juillet 2012 portant nomination d'un régisseur de recettes (amendes et consignations) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie ;
- Vu le courrier de la DREAL Normandie du 5 septembre 2018 sollicitant la modification du périmètre de la régie ;
- Vu l'agrément de la directrice régionale des finances publiques en date du 6 septembre 2018 ;
- Vu le courrier de la DREAL Normandie du 5 septembre 2018, sollicitant la suppression de la régie ;
- Vu l'avis conforme de la directrice régionale des finances publiques en date du 6 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le 1^{er} alinéa de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 précité :

« Il est institué auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie une régie de recettes [...] »

est remplacé par

« Il est institué auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie une régie de recettes [...] »

Article 2 - L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 précité est remplacé par :

« M.Pierre GUERIF, contrôleur divisionnaire des transports terrestres, agent assermenté auprès de M. le Procureur de la République, est nommé régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Serge BLANDIN, attaché administratif, chef du bureau contrôle des transports à la DREAL Normandie est désigné suppléant pour le remplacer »

Article 3 – La liste nominative des mandataires habilités à encaisser les amendes et consignations au nom et pour le compte du régisseur de recettes figure en annexe.

Article 4 – La préfète de la région Normandie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et la directrice régionale des finances publiques de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs.

Fait à Rouen, le

24 SEP. 2018

La Préfète
Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Nicolas HESSE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE : Liste nominative des mandataires habilités à encaisser les amendes et consignations pour la régie de la DREAL Normandie

Nom	Prénom	Fonction	Affectation
CRENEGUY	Eric	Contrôleur des Transports Terrestres	ROUEN
DELAHAYE	Carole	Contrôleur des Transports Terrestres	ROUEN
EL HASSAINI	Baschera	Contrôleur des Transports Terrestres	ROUEN
HERROUIN	Marc	Contrôleur des Transports Terrestres	ROUEN
LEFEBVRE	Yannick	Contrôleur des Transports Terrestres	ROUEN
THEYS	Sabrina	Contrôleur des Transports Terrestres	ROUEN
GREMONT	Magali	Contrôleur des Transports Terrestres	EVREUX
LEPOUZE	Xavier	Contrôleur des Transports Terrestres	EVREUX
CHEVALIER	Gaël	Contrôleur des Transports Terrestres	LE HAVRE
FRESNAY	Pascale	Contrôleur des Transports Terrestres	LE HAVRE
JUNO	François	Contrôleur des Transports Terrestres	LE HAVRE
LETELLIER	Aurélie	Contrôleur des Transports Terrestres	LE HAVRE
PENNONT	Gilles	Contrôleur des Transports Terrestres	LE HAVRE
VANDERPLANCKE	Sylvain	Contrôleur des Transports Terrestres	LE HAVRE
AUBREE-MARGRITE	Sandrine	Contrôleur des Transports Terrestres	SAINT LO
MAUBOURGUET	Franck	Contrôleur des Transports Terrestres	SAINT LO
BAJOLET	Rémy	Contrôleur des Transports Terrestres	CAEN
COCHET	Gilles	Contrôleur des Transports Terrestres	CAEN
COLPAERT	Bernadette	Contrôleur des Transports Terrestres	CAEN
DE FERAUDY	Lucie	Contrôleur des Transports Terrestres	CAEN
HAMARD	Christèle	Contrôleur des Transports Terrestres	CAEN
PIQUION	Jean-Michel	Contrôleur des Transports Terrestres	CAEN
RENOUARD	Emmanuel	Contrôleur des Transports Terrestres	ALENCON

A Rouen le

24 SEP. 2018

La Préfète
 Pour la préfète et par délégation
 Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Nicolas HESSE